

Pharmacie adresse	Code	N°	Version	Nom de la procédure	Nbre de pages :
		1	a	DISPENSATION DES PRODUITS DE SANTÉ THERMOSENSIBLES	
				Références : Recommandations ordinales	
Création le :	Validé le :		Validé le :		
Par :	Par :		Par :		
			Date de réévaluation :		

Domaine d'application :

Cette procédure concerne la dispensation des produits thermosensibles (PST).

Responsable :

La ou les personnes habilitées sous la responsabilité du ou des pharmaciens.

Fait quoi :

Collecte le plus tard possible le ou les produits concernés et prépare l'emballage isotherme adéquat.

Quand :

À la demande du patient, lors de la délivrance d'une ordonnance, lors de la présentation du bon (vaccin antigrippal)...

Comment :

- a|** procède à la délivrance de tous les autres produits si nécessaire sans terminer la facturation,
- b|** explique au patient le mode de conservation du ou des PST: sortir le produit de la pochette, le placer isolé au centre du réfrigérateur (ne pas le mettre dans le bac à légumes, dans la porte, contre les parois, dans le freezer, dans le congélateur) et réutiliser la pochette pour le transport lors de la vaccination (attention au cas des médicaments pour lesquels le produit ne doit pas être remis au froid : nuvaring®, innovair®, lynparza®... noter sur l'emballage les dates limites d'utilisation),
- c|** dans le cas où le produit n'est pas en stock, lui délivre un bon de promis (mention enceinte réfrigérée inscrit dessus) et le commande,
- d|** demande au patient s'il rentre directement chez lui ou lui conseille de revenir chercher le produit juste avant de rentrer chez lui,
- e|** lui présente l'emballage isotherme adapté et la fiche explicative de son utilisation,
- f|** vérifie l'emplacement du ou des produits concernés à travers la porte vitrée et/ou sur le schéma de répartition,

g| collecte rapidement le ou les PST dans l'enceinte,

h| vérifie que la température de l'enceinte est correcte (comprise entre +2°C et +8°C),

i| prévient le pharmacien responsable si l'écart de température de conservation n'a pas été respecté à un moment donné (réception, stockage). Le pharmacien prendra une décision en interrogeant le laboratoire fabricant ou le site de l'ADIPH.

j| termine la facturation,

k| délivre dans la ou les pochettes dédiées,

l| précise que les PST ne sont ni repris ni échangés mais doivent être rapportés à l'officine pour destruction.

Où :

Au comptoir et dans le local où se trouve l'enceinte.

Traces à garder

Les documents spécifiques à certains PST.

Exemple de fiche à remettre au patient avec le médicament :

Pharmacie

Votre pharmacien vient de vous délivrer un médicament à conserver au froid. Pendant son transport, ne pas l'exposer au soleil ou à la chaleur. Il est impératif de remettre votre médicament le plus rapidement possible dans un réfrigérateur :

- 1|** Stockez-le au centre du réfrigérateur : jamais dans le bac à légumes ni dans la porte,
- 2|** Ne le mettez pas dans le freezer ni au congélateur,
- 3|** Evitez qu'il soit en contact avec les parois du réfrigérateur et les aliments présents.
- 4|** Assurez-vous que la température de votre réfrigérateur à cet endroit est comprise entre +2°C et +8°C.

Ce médicament thermosensible, comme tout médicament, ne pourra en aucun cas être repris par votre pharmacien.